



Dois je tout abandonner travail et maison par obligation?

Par **twentyseven27**, le **04/01/2012** à **15:35**

Bonjour,

Je suis assistante maternelle et travaille donc à mon domicile. Mon mari souhaite divorcer et voudrait me faire vendre notre maison et donc perdre mon travail.. Ai je droit a une aide afin d'éviter de gros frais d'avocat ? Si je décide d'un consentement mutuel je n'aurais donc pas le droit a d'aide? Que dois je faire ? Dois je quitter la maison et subir le chômage alors que je garde 4 enfants? Pourriez vous m'orienter sur le sujet que je ne fasse pas de bêtise car j'ai aussi deux ados de 14 et 19 ans, vivant toutes les deux encore ici et la grande effectue des études qui coute cher.. Mon mari a une bonne situation, et pense donc avoir le monopole sur ma situation.

Cordialement,

SL

Par **Claralea**, le **05/01/2012** à **23:34**

Bonsoir, vous refusez le divorce par consentement mutuel et en attendant, vous demandez la jouissance du domicile familial.

Puisqu'en vendant la maison vous perdez votre emploi, vous demanderez une prestation compensatoire puisque monsieur gagne mieux sa vie et que le divorce va vous faire perdre votre emploi.

Et comme un divorce ne se solde pas en 3 mois, vous avez le temps de voir venir